



Syndicat National **FO** des Finances Publiques

Section de **SEINE MARITIME**

21 quai Jean Moulin 76037 Rouen cedex
Tel : 02.35.58.37.17 ou 37.18, e-mail : fo@dgifp.finances.gouv.fr
Site départemental FO DGFIP : **FO DGFIP 76**

Rouen, le 23 novembre 2023

Déclaration liminaire CSAL n°9 / 2023

Monsieur le Président,

Vous nous convoquez ce jour, pour un énième Conseil Social d'Administration (CSA) dont chaque sujet, a en fil caché et latent la problématique des emplois.

Tous les sujets abordés participent également à la dégradation des conditions de travail des agents : oui, nous arriverons à être les premiers ... enfin dans ce domaine.

En sont les illustrations, les sujets abordés du point de vue métiers :

- La suppression de l'antenne du SDIF de Dieppe,
- Le transfert de l'expertise des Pôles de Contrôle et d'Expertise aux Services Impôts Entreprises,
- La création du Centre de Gestion Financière de Rouen,

Mais aussi les sujets impactants individuellement les agents :

- Les ponts naturels,
- La densification des sites occupés par les services de la DRFiP,
- La mise en place de bureaux utilisés en « flex office »,
- la remise en cause locale des règles nationales du télétravail.

La prise en compte des conditions de vie au travail, par la dotation de « plaids », l'instauration de journées de cohésion (qui deviendront obligatoires ?) n'amélioreront pas les conditions de travail des agents, et des services qui ont besoin d'emplois, de lignes directrices claires en termes de consignes métiers, d'applicatifs fonctionnels et opérants.

Votre choix de proposer le seul pont naturel du 16 août 2024 et d'exclure le pont naturel du 10 mai 2024 est incompréhensible !

Si les élus **F.O.-DGFIP 76** s'inquiètent fortement de votre géophobie, ils s'inquiètent

aussi du risque croissant de « Giroudephobie » de la part des agents.

Les motivations de l'administration pour cette remise en cause sont aberrantes, en prétextant des dysfonctionnements de la campagne 2023 : « 2 % de taux décroché téléphonique, la date limite de déclarations papiers fixée au 22 mai ».

L'administration fait clairement payer aux agents ses propres incuries : l'inorganisation de la campagne Gérer Mes Biens Immobiliers (GMBI), dont les syndicats avaient prévenu très en amont la catastrophe annoncée, avec notamment le droit d'alerte déposé par Force Ouvrière.

Les agents des Services Impôts des Particuliers et des Centres de Contact paient un lourd tribut pour rattraper les conséquences de GMBI, avec des effectifs décimés.

Dans ces conditions, on peut estimer que les agents ont besoin de ce pont naturel pour récupérer !

Il eut été possible de décaler la date limite de dépôt des déclarations papiers de 2, 3 jours.

Pour notre département, le nombre d'Équivalent Temps Plein (ETP) des SIP est de 34,4 vacances pour 216 ETP. Soit 15,93 % avec une pointe pour Rouen à 24,65 %.

A cela on peut ajouter que l'applicatif Chorus sera fermé sur la date du 10 mai... les établissements scolaires aussi d'ailleurs.

Pour ces raisons, et au regard de la conscience professionnelle des agents et en guise de reconnaissance de votre part, **les élus F.O.-DGFIP 76** réclament les 2 jours de ponts naturels pour tous, à l'instar du choix opérés déjà par certains directeurs départementaux.

Concernant le bilan départemental relatif au télétravail, **les élus F.O.-DGFIP 76** regrettent que certains responsables d'unité aient anticipé les conditions d'octroi de télétravail aux agents alors qu'aucune note départementale de cadrage ne semble avoir été diffusée à ce jour ...

Par delà, pour une demande effective d'amélioration réelle des conditions de travail, **les élus F.O.-DGFIP 76** revendiquent une reconnaissance professionnelle des agents qui passe par une revalorisation pérenne substantielle et immédiate de la rémunération pour tous.

Les miettes de prime proposées par le directeur général dans le cadre des négociations indemnitaires actuelles ne sauraient être acceptables en termes de reconnaissance de l'implication professionnelle sans faille des agents.

Nous demandons que soit annexé à notre liminaire le tract intersyndical « stop à la diète ! », où figurent les revendications relatives au régime indemnitaire.

Pour recevoir nos newsletters en direct, vous pouvez vous abonner :

[ici](#)

« Se syndiquer, c'est oser ensemble pour ne pas se résigner » (Léon JOUHAUX)